

Formulaire d'inscription - Cycle 1 éducation précoce

Année scolaire 20 / 20

Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre sont admissibles à l'éducation précoce du 1^{er} cycle. L'inscription à l'éducation précoce est facultative et se fera moyennant le présent formulaire. Veuillez trouver de plus amples informations au verso.

Pour des raisons d'organisation tous les parents sont priés de renvoyer le présent formulaire ! Afin de disposer de chiffres fiables en ce qui concerne le nombre d'enfants à inscrire resp. le nombre de groupes à prévoir, aussi les parents ne désirant pas inscrire leur enfant à l'éducation précoce, sont priés de répondre. Merci.

Informations de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe : F M non spécifié Nationalité :

Langue(s) parlée(s) : luxembourgeois français allemand anglais portugais

autre(s) :

Inscription de l'enfant à l'éducation précoce

L'enfant ne sera pas inscrit à l'éducation précoce de la Commune de Steinfort.

L'enfant fréquentera l'éducation précoce aux plages suivantes (prière de marquer d'une croix vos choix) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (08h00 - 11h45)				
Après-midi (14h00 - 15h50)	/	/	/	/

Attention !

L'inscription des enfants est souhaitée pour un minimum de 5 plages par semaine.

L'inscription est obligatoire pour un minimum de 3 plages par semaine.

Besoins spécifiques et remarques éventuels :

Informations des personnes exerçant l'autorité parentale

Mère

Nom, prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

Père

Nom, prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

Autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom, prénom :

Tél. privé :

Tél. prof. :

Nom, prénom :

Tél. privé :

Tél. prof. :

Personnes de contact

Précoce à Steinfort : Mmes Carole Barthélémy, Sonja Meyers
(+352) 39 93 13-360

Précoce à Kleinbettingen : Mmes Michèle Arnold, Lynn Frieden, Tanja Calderoni, Jessica Trausch
(+352) 39 93 13-354

Extrait du règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement des groupes du cycle 1 (enseignement « précoce »)

1. Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire sont admissibles aux cours du 1^{er} cycle précoce.
2. Les admissions se font au début de l'année scolaire, sur déclaration des parents auprès de l'administration communale (remise du formulaire d'inscription).
3. L'inscription des enfants est gratuite et facultative. Néanmoins les enfants inscrits sont tenus d'être présents régulièrement.
4. L'inscription des enfants pour un minimum de 5 plages par semaine est souhaitée.
L'inscription pour un minimum de 3 plages par semaine est obligatoire.
5. Il est souhaitable que les enfants soient « propres ».
6. Les enfants, inscrits au 1^{er} cycle précoce et domiciliés dans une commune autre que la commune de Steinfort, peuvent être admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
7. Les enfants, inscrits au cours de l'année scolaire, seront admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
8. La différence entre les effectifs de classe des deux groupes ne devra pas dépasser le nombre de 3 enfants.
9. Tous les cas non prévus par le présent règlement requièrent une décision du collège des bourgmestre et échevins sur avis du comité d'école et de la direction de région de l'enseignement fondamental.

Nous vous informons par ailleurs que nous offrons la possibilité d'encadrer les enfants inscrits à l'éducation précoce en dehors des heures scolaires, entre 7h00 et 19h00, par l'équipe pédagogique de notre Maison Relais.

Notre enfant sera inscrit à la Maison Relais oui non

La fiche d'inscription pour la Maison Relais sera intégrée dans la publication communale « De Kannerbuet » qui sera distribuée au mois d'avril à tous les ménages de la commune de Steinfort.

Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 le lundi, mercredi et vendredi.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h50 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h45 et l'après-midi à 15h50. Une surveillance dix minutes avant le début et dix minutes après la fin des cours est assurée par le personnel de l'école.

Le présent formulaire est à renvoyer avant le 15 mars 2026 à Commune de Steinfort - B.P. 42 - L-8401 STEINFORT ou enseignement@steinfort.lu et n'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au 39 93 13-210.



Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Lieu & date :

Signature

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande de « inscription de votre enfant à l'éducation précoce ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Les destinataires des informations sont la Commune de Steinfort et l'École fondamentale de Steinfort (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité, langue(s) parlée(s), besoins spécifiques et remarques éventuelles; parent(s)/ tuteur(s): nom, prénom, adresse, numéro téléphone privé, numéro téléphone lieu de travail; autre(s) personnel(s): nom, prénom, numéro de téléphone) ainsi qu'après introduction des données personnelles des élèves dans le fichier élèves national « Scolaria » le Ministère de l'Éducation nationale (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité). Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de l'École fondamentale, ainsi que dans le fichier élèves national « Scolaria » du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données et les données de votre enfant sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à l'École fondamentale de Steinfort pendant la durée de sa scolarisation à Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimatez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande « inscription de votre enfant à l'éducation précoce ».

Formular auf DE



EN form